

RAPPORT DE GESTION ANNUEL – 2023

ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE ESG

OPCVM RELEVANT DE LA DIRECTIVE 2009/65/CE

L'année 2023 a été encore une fois une année volatile et pleine de surprises positives et négatives. Jusqu'en mars, les marchés ont été portés par la poursuite de la désinflation et des indicateurs économiques supérieurs aux attentes. La crise énergétique tant redoutée pour l'hiver 2022-2023 en Europe, à la suite de l'embargo sur le gaz russe, n'a pas eu lieu et la zone euro, tant délaissée par les institutionnels étrangers, notamment américains, était devenue attractive en termes de valorisation. Cette amélioration de tendance, couplée à une baisse des taux longs, a favorisé les valeurs sensibles au cycle économique ainsi que celles de croissance, portées également par le déconfinement en Chine.

Le mois de mars 2023 restera dans les annales, avec la faillite de plusieurs banques régionales américaines et le sauvetage du Crédit Suisse. Le fantôme de la grande crise financière de 2008 resurgissait, avec la crainte en perspective d'une contagion à l'ensemble du secteur bancaire. Néanmoins, la situation en 2023 n'a rien à voir avec celle de l'époque, car les banques européennes ont plus que doublé leurs fonds propres et ont surtout des excédents importants de liquidités qui ont dépassé en mars 4 000 milliards d'euros. Dans cet univers incertain, on a assisté à une forte rotation sectorielle, au bénéfice de valeurs défensives (dont la santé) et de croissance (notamment le luxe et la technologie), au détriment des financières et des cycliques.

Les marchés se sont repris en avril, après un mois de mars extrêmement stressé. La crise bancaire en provenance des États-Unis a été contenue, grâce aux liquidités des banques centrales et aux sauvetages des institutions en difficulté. L'activité économique se montre toujours résiliente dans les pays développés et la saison des résultats des entreprises continue à surprendre positivement, provoquant à la clé une révision haussière des prévisions de bénéfices par action pour 2023. Dans ce contexte, le secteur de la santé a poursuivi sa hausse entamée en mars, car il offre un couple rendement risque favorable, surtout dans un environnement incertain. La hausse du marché action est restée soutenue jusqu'en mai, dans le sillage de la révision positive sur les bénéfices par action des entreprises en Europe.

Le second semestre a été volatil et peut être divisé en 2 phases. Une vague de baisse, qui a duré jusqu'à fin octobre, liée au maintien d'une politique monétaire restrictive des banques centrales dans un contexte de ralentissement économique en Europe et en Chine. Ainsi, l'indicateur PMI composite de la zone euro s'est dégradé de mai à octobre, passant d'un point haut à 54 en avril à un point bas à 46,5 en octobre. Dans un deuxième temps, un fort rallye haussier au cours des 2 derniers mois, dans la perspective d'une forte détente des taux directeurs de la FED et de la BCE en 2024, liée à une nette désinflation. Ce rebond conséquent a permis aux indices actions d'afficher une performance positive sur la période et d'afficher des hausses hors dividendes satisfaisantes pour l'année 2023 (CAC40 + 16,52%, Stoxx Europe 600 +12,73%). Les bourses américaines (S&P500 +24,23% et Nasdaq 100 +53,81%) ont surperformé leurs homologues européennes, portées par le boom de l'intelligence artificielle et une activité économique bien orientée. La Chine figure toujours parmi les mauvais élèves avec des baisses de l'ordre de 10%. Au niveau des anticipations de résultats, la tendance a été négative pour les bénéfices par action en Europe, qui devraient décroître de 1% en 2023, contrairement aux États-Unis, où ceux-ci devraient croître de plus d'un pourcent. Le secteur de la santé clôture l'année positivement selon l'indice MSCI World Healthcare, mais encore négativement impacté par la baisse de l'activité liée au Covid qui concerne les fabricants de vaccin et de test de diagnostics. L'évolution des marchés pour 2024, devrait dépendre de la date du début de l'assouplissement monétaire et de son ampleur, ainsi que la capacité des entreprises à croître leurs bénéfices dans un environnement économique contrasté, sans oublier le risque géopolitique omniprésent. Le secteur de la santé affiche plus de visibilité et la croissance organique observée l'année dernière laisse entrevoir

PERFORMANCES

Politique de gestion

Conformément à notre philosophie, le portefeuille est resté pleinement investi, avec un investissement actions en moyenne au-dessus de 90 % au cours de l'année 2023 et diversifié en nombre de titres, avec un nombre d'émetteurs en portefeuille passant de 53 fin 2022 à 50 fin 2023. Le poids des dix premières lignes au 29/12/2023 représente, à cette date, 33,94 % de l'actif du Fonds, un niveau inférieur à celui de son indice de référence (41,96%) – le MSCI World Healthcare Net Total Return –.

La première zone géographique d'intervention est l'Amérique du Nord (États-Unis d'Amérique et Canada) avec 60,50 % du portefeuille actions hors liquidités disponibles, soit 54,5 % de l'actif net du Fonds à fin 2023.

Sur l'exercice clôt au 30 décembre 2023, ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE ESG affiche une performance (hors droits d'entrée) sur 2023 de :

- +0,89 % pour la part A vs +0,15% pour l'indice de référence (performance convertie en euro) ; et de
- +1.22% pour la part B (couverte en €) vs +3.76% pour l'indice de référence (performance en dollar) ; et de +1,62% pour la part S vs +0,15% pour l'indice de référence (performance convertie en euro).

La baisse du dollar sur l'année explique la meilleure performance de la part B sur la part A. La part S dont la première VL a été créée à 100 € le 11 mai 2022, termine l'année 2023 avec une performance positive de 1,62 %.

🗘 Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les principaux contributeurs positifs sur 2023 ont été :

Sociétés	Contributions	Poids au 29/12/2023
Novo Nordisk A/S	1,33%	3,31%
Eli Lilly & CO	1,52%	3,37%
Vertex Pharmaceuticals Inc,	0,81%	1,56%
Boston Scientific Corp.	0,57%	3,34%
Abivax SA	0,53%	0%
Grifols SA	0,50%	1,97%
Intuitive Surgical Inc.	0,45%	2,42%
Novartis	0,41%	3,31%
Dexcom	0,32%	0%
Zoetis	0,28%	1,32%
Seagen Inc	0,25%	0%
Amgen	0,23%	2,33%

L'année 2023 a été marquée par le succès des traitements contre l'obésité. Ces molécules dite GLP-1, initialement développée contre le diabète, agit comme un coupe-faim. Dans un contexte de forte hausse des taux longs et de risques géopolitiques extrêmement forts, laissant redouter une récession pour la fin de l'année 2023, les investisseurs ont préféré les valeurs pharmaceutiques dont les valorisations sont raisonnables, avec une visibilité élevée de leur activité (MERCK & CO, Astrazeneca, Vertex Pharmaceuticals et Abbvie. e. Eli Lilly et Novo Nordisk font figure d'exception, car beaucoup plus chères que la moyenne du secteur, mais elles sont toujours recherchées pour leurs potentiels de croissance des ventes sur les 5 prochaines années (supérieurs à 50 %, selon le consensus des analystes sur Bloomberg), grâce au pipeline et au succès de leurs nouveaux produits contre le diabète et l'obésité.

L'utilisation de dérivés a contribué positivement de 0,10% en 2023 est a eu essentiellement vocation de couvrir des titres avant la publication de données cliniques ont avant la publication de résultats financiers.

Les principaux contributeurs négatifs sur 2023 ont été :

Sociétés	Contributions	Poids au 29/12/2023
PFIZER INC	-0,79%	1,38
Baxter International	-0,42%	1,48
Merck KGaA	-0,37%	0,88
Qiagen N.V.	-0,30%	1,87
Roche Holding AG	-0,29%	3,22
Danaher Corp	-0,28%	1,71
Thermo Fisher Scientific Inc.	-0,23%	2,45
Illumina Inc	-0,23%	0
CVS Health Corp	-0,22%	0,93
Elevance Health Inc	-0,21%	1,81

Malheureusement, le Fonds a également connu des déceptions. La fin de la pandémie a provoqué une forte contraction de l'activité liée au SARS-CoV-2, aussi bien chez les fabricants de vaccins (Pfizer) que ceux de tests de diagnostic (Qiagen). Toute la chaîne de valeur a été affectée, aussi bien chez les fabricants de matériel pour analyser les résultats des tests (Roche Holding), que chez les fournisseurs spécialisés dans la biotransformation, de composants ou de principes actifs (Danaher Corp et Thermo Fisher Scientific). Baxter International a toujours été affecté par des perturbations dans la chaîne mondiale d'approvisionnement). Illumina subi un refus des autorités d'anti-concurrence pour son rachat de Grail. Certains titres de mutuelles américaines (CVS Health Corp et Elevance Health Inc) se sont repliés en anticipation d'une augmentation des coûts des remboursements médicaux.

✎ Pour l'attribution de performance : les calculs produits ne font pas l'objet d'un contrôle indépendant et sont fournis à titre purement indicatif.

Mouvements

Les principaux mouvements sur les titres (hors OPC monétaires) en 2023 (en euro pour les titres européens et en dollar pour les titres américains) :

Titres	Acquisitions (en €)	Titres	Cessions (en €)
Genmab A/S	-400 994	UNITEDHEALTH Group INC.	478 687
DEXCOM INC	-387 722	Vertex Pharmaceuticals Inc	467 985
Sanofi SA	-364 295	DEXCOM INC	463 167
STRYKER CORP	-333 289	Horizon Therapeutics Plc	436 367
UNITEDHEALTH Group INC	-332 147	Sanofi SA	407 688
EssilorLuxottica SA	-321 659	EssilorLuxottica SA	393 153
GSK PLC	-301 036	NOVARTIS AG-REG	351 640
ELI LILLY & CO	-287 548	Merck KGaA	351 007
Accuray Inc	-257 676	Bavarian Nordic A/S	290 093
ResMed Inc	-246 753	Accuray Inc	282 983

Nous avons pris des profits sur des titres ayant bien performé tels que, Vertex Pharmaceuticals porté par sa franchise contre la mucoviscidose et ses succès cliniques dans d'autres pathologies, Horizon Therapeutics à la suite de l'OPA par Amgen, Novartis ayant bénéficié de sa bonne performance opérationnelle.

Nous avons cédé en totalité Bavarian Nordic, à la suite du fort rebond de fin d'année et partiellement Merck KGaA, pénalisé par le déstockage dans la biotransformation,

Nous avons été actifs sur plusieurs titres à l'achat et à la vente compte tenu d'une forte volatilité avec une contribution positive sur UnitedHealth Group, Dexcom Inc, Sanofi, EssilorLuxottica et Accuray Inc.

Nous avons renforcé Eli Lilly pour ses traitements contre le diabète et l'obésité, GSK pour son nouveau vaccin contre le Virus respiratoire syncytial, Stryker pour la reprise dans les hôpitaux, Genmab pour ses molécules en oncologie et Resmed, injustement délaissé par les investisseurs malgré ses équipements contre l'apnée du sommeil.

PERSPECTIVES 2024

En plus des perspectives favorables pour le secteur de la santé, l'évolution, des marchés pour 2024 va dépendre principalement (liste non exhaustive) de l'évolution des taux d'intérêt, des bénéfices des entreprises et des événements géopolitiques, pouvant affecter plus ou moins durablement les agents économiques.

Un des facteurs les plus importants sera, sans doute, le calendrier de la baisse, déjà anticipée, des taux directeurs des banques centrales (FED, BCE et BOE) et de son impact sur les taux longs obligataires. Ce mouvement sera enclenché plus ou moins tôt selon les données d'inflation, d'emploi et de croissance. La poursuite de la désinflation, qui permettrait à la hausse des prix de revenir tendanciellement à l'objectif de moyen terme de 2%, est une nécessité absolue pour les banquiers centraux afin d'amorcer leur assouplissement monétaire en avril au plus tôt, comme le prévoient actuellement les investisseurs. De surcroît, les tensions sur le marché du travail, surtout aux États-Unis, sont en train de disparaître, mais la hausse des salaires doit rester contenue pour ne pas rallumer une nouvelle vague d'inflation.

Le second paramètre déterminant pour le comportement des actions en 2024 sera la croissance des bénéfices par action. Ceux-ci ont été jusqu'à ce jour résilients pour 2023, dans un contexte de moindre progression des volumes. Les entreprises ont merveilleusement réussi à préserver leur marge et la baisse des bénéfices par action en Europe a été contenue en 2023 (de -1 à -4% selon les indices). Cependant, ceux de 2024 ont été nettement révisés à la baisse ces dernières semaines et se situent dorénavant entre 0 et +2% selon les indices. Néanmoins, la bonne tenue actuelle de l'activité outre-Atlantique et la bonne gestion de la crise énergétique en Europe laissent espérer un redémarrage de l'économie au second semestre sur le vieux continent et en Asie. Dans ce cas, un mouvement de révision positive des estimations des bénéfices par action serait possible lors ou après le deuxième trimestre.

Dans l'éventualité de baisse des taux courts pendant le deuxième trimestre et d'une activité économique résiliente, un phénomène d'augmentation des multiples de valorisation des actions en Europe peut se réaliser, surtout étant donné le faible niveau actuel (13 fois les anticipations des bénéfices par action). Cela induirait une hausse des marchés actions en 2024, supérieure à la croissance des bénéfices des entreprises.

Dans ce contexte, les fondamentaux du secteur de la santé restent, selon nous, toujours positifs à court et moyen terme. L'univers d'investissement du Fonds est suffisamment large pour construire un portefeuille diversifié en type de valeurs pour profiter des tendances du moment et de celles qui prévaudront en 2024. De surcroît, la croissance des bénéfices par action du secteur en 2024 et en 2025 estimée par les analystes est supérieure à celle de l'ensemble du marché. En plus, le nombre d'essais cliniques initiés dans le monde en 2023 a atteint un nouveau record (supérieur à 39 500) et le nombre de nouvelles molécules approuvées par la FDA en 2023 (55) est proche du record historique, laissant présager une amélioration des ventes ces

prochaines années. Enfin, La fin de la pandémie a provoqué en 2023 une forte contraction de l'activité liée au SARS-CoV-2. Cet effet négatif étant passé, la croissance organique du secteur devrait, selon nous, redémarrer.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Nous avons participé à 49 assemblées générales et procédé à 757 votes au total. Nous avons voté « POUR » à 597 résolutions, soit 78,8 % des votes, et voté « CONTRE » à 160 résolutions, soit 21,1 % des votes. Nous nous sommes abstenus à 1 seule résolution. Pour les titres français, nous suivons, en général, les recommandations de l'AFG et appliquons les mêmes principes pour ceux d'autres pays. Plus généralement, nous votons dans le but exclusif de protéger les intérêts patrimoniaux à moyen et long terme des actionnaires minoritaires. Ainsi, nos votes « CONTRE » concernent le plus souvent des émissions d'actions à des droits de vote double et de mauvaises politiques de rémunération des dirigeants. Nous nous opposons fermement aux émissions qui risquent de diluer les actionnaires fidèles au profit de nouveaux entrants. Nous refusons donc toute autorisation d'émettre des actions sans droit préférentiel de souscription (DPS). En pareil cas, la décote peut aller jusqu'à 10 %. Le pouvoir de contrôle des actionnaires minoritaires sont mieux préservés dans les sociétés qui ont choisi de maintenir dans leurs statuts le principe « 1 action = 1 voix ». Toute résolution déposée pour adopter cette règle ou y revenir a notre soutien. En effet, avec les droits de vote double, le degré d'influence se trouve déconnecté de l'implication financière et de la prise de risque économique. Pour cette même raison, nous sommes opposés à l'introduction d'actions à droits de vote multiples. Pour que dirigeants et actionnaires aient des intérêts alignés, il est essentiel que les premiers soient eux-mêmes actionnaires. Nous sommes très favorables à la rémunération à long terme sous forme d'actions gratuites ou de stock-options, attribuées sous des conditions exigeantes de performance, calculées sur au moins trois ans, avec une obligation de conservation pendant la durée du mandat, voire au-delà. Des critères mesurables de performance sociale et environnementale sont par ailleurs souhaitables. En principe, nous sommes opposés à toute modification rétroactive de la politique de rémunération déjà votée l'année précédente. Tout changement de critère de performance doit être soumis au vote, si un critère ne paraît plus pertinent, il est possible de le remplacer pour l'avenir.

Achevé de rédiger le 31/01/2024.

Informations relatives aux opérations de financement sur titre – Règlementation SFTR (« Securities Financing Transaction Regulation »)

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat/revente ou de vente/achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

Le Fonds applique une stratégie de gestion active et n'a pas recours aux techniques de gestion efficace du portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE. De plus, au cours de cet exercice, seuls les produits dérivés

simples (futures & options) ont été utilisés, avec comme contrepartie GFI Derivatives. Le ratio d'engagement au 29 décembre 2023 s'élevait à 0,27 %, soit 52 895,69 €.

Financement de la recherche

L'entrée en vigueur de la directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 2 ») a imposé un certain nombre de nouvelles obligations, notamment en matière de financement de la recherche financière.

Jusque-là, le coût de l'analyse financière était payé par l'exécution, ex-post. Depuis le 3 janvier 2018, il est pris en charge à la FINANCIERE DE L'ARC via un compte de recherche, qui est alimenté par des contrats de commission de courtage partagée, dans le cadre d'un budget défini ex-ante. Le budget de recherche global est établi sur une base au moins annuelle et fait l'objet d'un suivi semestriel (collecte des frais et montants réglés aux fournisseurs de recherche).

Ces frais de recherche constituent une partie des frais d'intermédiation payés à chaque transaction effectuée sur des actions. Les sommes ainsi collectées sont versées par les brokers sur le compte de recherche spécifique (« RPA » - *Research Payment Account*) administré par un prestataire de services d'investissement, le CIC. Les frais de recherche facturés au Fonds ont représenté au maximum 0,1 % du montant de chaque transaction.

À noter que la FINANCIERE DE L'ARC a décidé de prendre à sa charge les frais des recherches macro-économique et Crédit.

La société de gestion a établi une politique de financement de la recherche formalisant les principes en la matière et leur application à la FINANCIERE DE L'ARC. Celle-ci est disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://financieredelarc.com/informations-reglementaires/>. Elle tient par ailleurs un comité annuel des fournisseurs de recherche afin d'évaluer la valeur ajoutée de leurs services et leur coût. Des décisions sont prises quant à l'entrée ou la sortie de nouveaux fournisseurs, leurs prestations et leurs prix.

Les porteurs de parts peuvent obtenir le montant du budget total et les dépenses associées, ainsi que la liste des fournisseurs avec leur rémunération et les avantages/services fournis en contactant la société de gestion à l'adresse suivante : contact@financieredelarc.com.

Politique de sélection des intermédiaires

La FINANCIERE DE L'ARC a recours à des prestataires externes qui prennent en charge un dispositif, un service ou une activité qui aurait autrement été du ressort de la société de gestion de portefeuille elle-même.

Cette externalisation est mise en place afin de réaliser des tâches ou fonctions essentielles liées à son activité afin de bénéficier d'une réelle expertise dans les domaines recherchés.

Nature des tâches ou fonctions essentielles externalisées ou déléguées	Périmètre des fonctions déléguées et externalisées	Prestataire(s)
Gestion administrative et comptable des fonds gérés	<ul style="list-style-type: none">- Comptabilisation des opérations ;- Valorisation des instruments financiers (inventaires valorisés) ;- Calcul des VL ;	CIC

	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports semestriels et annuels ; - Diffusion des VL ; - Calcul des frais courants ; - Vie juridique des OPCVM. 	
Centralisateur des ordres de souscriptions - rachats	<ul style="list-style-type: none"> - Centralisation des ordres de souscriptions ; - Centralisation des ordres de rachat ; - Communication à la Société de Gestion, au valorisateur et au dépositaire des ordres centralisés. 	CIC
Trade Support	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Matching</i> des ordres ; - Correct suivi du dénouement des transactions ; - Correct calcul des frais prélevés par opération. 	CIC
Informatique / Plan de continuité d'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et maintenance de l'infrastructure informatique ; - Gestion des sauvegardes et du PCA ; - Conseil et assistance pour l'achat de tout matériel informatique / téléphonique ; - Conseil dans le choix des prestataires de services en matière informatique, d'internet et de téléphone ; - Assistance dans la mise en place et l'installation du réseau ; - Maintenance dudit réseau. 	Aqsio
EMIR	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration des transactions à un référentiel central (EMIR). 	CIC

1. SÉLECTION DES PRESTATAIRES

Chacun des prestataires est sélectionné par la direction selon les critères suivants :

1.1. Les critères internes

Le prestataire sélectionné doit répondre à un certain nombre de critères à savoir :

- Être un acteur reconnu dans le domaine concerné ;
- Avoir été recommandé par d'autres personnes ayant eu recours aux services de ce prestataire ;
- Avoir reçu de sa part des engagements par rapport aux besoins particuliers ;
- Être accepté par le cédant et/ou sponsor de l'opération ;
- Proposer des prestations d'un rapport qualité/prix en ligne avec les pratiques de marché et

1.2. l'expérience de la FINANCIERE DE L'ARC.

Les critères AMF

La FINANCIERE DE L'ARC se base également sur d'autres critères dits « AMF » indiqués ci-dessous :

- La possibilité pour l'AMF comme pour la FINANCIERE DE L'ARC, de contrôler à tout moment l'activité du délégataire ;
- La possibilité pour la FINANCIERE DE L'ARC d'intervenir auprès du délégataire pour obtenir de lui le respect de la réglementation applicable ;
- L'autorisation pour la FINANCIERE DE L'ARC de résilier à tout moment le contrat signé avec le délégataire et, en cas de résiliation à l'initiative du délégataire, les moyens prévus pour la continuité de la prestation ;
- La FINANCIERE DE L'ARC demeure entièrement responsable de l'activité déléguée ;
- La délégation ne doit pas pouvoir engendrer des conflits d'intérêts ;
- Si le délégataire n'est pas établi dans un État partie à l'accord sur l'EEE, la coopération entre l'AMF et les Autorités de surveillance de cet État doit être assurée ;
- Le délégataire doit respecter les règles de bonnes conduites applicables à la gestion de FIA.

Tous ces éléments doivent être clairement formalisés dans la convention signée avec le prestataire.

2. ÉVALUATION DES PRESTATAIRES

La FINANCIERE DE L'ARC restant pleinement responsable du respect de toutes ses obligations professionnelles, il est essentiel qu'elle s'assure du respect de certaines dispositions par les prestataires et garde la maîtrise des tâches et fonctions essentielles qu'elle a externalisées.

Une revue interne est réalisée au moins annuellement pour chaque tâche externalisée. Cette évaluation est formalisée et validée par les dirigeants en collaboration avec les collaborateurs travaillant en ligne avec les prestataires.

3. LE CONTROLE MIS EN PLACE

Le premier niveau de contrôle est assuré par les opérationnels et la direction qui sont responsables de l'archivage de l'ensemble des documents cités dans cette procédure.

Le RCCI assure un contrôle de 2nd niveau en vérifiant que la personne chargée du contrôle de 1^{er} niveau a bien procédé à l'archivage de l'ensemble des documents conformément aux règles établies dans cette procédure.

Politique de rémunération

La politique de rémunération précise les règles de calcul et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par le comité de direction au titre d'un exercice donné aux collaborateurs concernés. Cette enveloppe globale des rémunérations comprenant la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs. Le dispositif mis en place par la FINANCIERE DE L'ARC s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la FINANCIERE DE L'ARC.

La politique s'applique aux rémunérations numéraires suivantes : (i) la part fixe des rémunérations des collaborateurs salariés concernés et (ii) la partie variable (hors dividendes ou intéressement) de la rémunération des collaborateurs salariés concernés.

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de la FINANCIERE DE L'ARC. Il est composé du président de la société et de son directeur général.

Les règles fixées par la politique sont élaborées de telle sorte que le niveau des rémunérations totales attribuées soit en lien avec la richesse créée par la FINANCIERE DE L'ARC sur le long terme, et que ces règles permettent également un alignement d'intérêts entre la Société de Gestion et ses clients.

Sept principes fixent donc le cadre de la rémunération des collaborateurs.

Le dispositif repose sur trois piliers :

- Un pilier quantitatif (basé par exemple pour les gérants sur les performances des OPC gérés et la production en fonction des tâches de chacun pour les collaborateurs autres que les gérants) ;
- Deux piliers qualitatifs :
 - o Le premier s'intéressant au risque opérationnel (rigueur, respect des processus de gestion ou d'analyse mis en place, participation à la comitologie) et au risque d'absence de cohésion au sein de la FINANCIERE DE L'ARC (participation au collectif de l'entreprise / la vie collaborative, civisme). L'esprit d'initiative (à travers par exemple la mise en place de nouveaux outils) participe à la prévention de ces deux risques ;

- Le second s'attachant au risque réglementaire (respect du code de déontologie, de la réglementation, des politiques et procédures en vigueur à la FINANCIERE DE L'ARC, de l'éthique normalement attendue d'un collaborateur...).

Les poids des piliers seront les suivants : 50 % pour le premier et 25 % chacun pour les deuxième et troisième piliers.

La rémunération variable est conditionnée à un résultat courant avant impôts (RCAI) de la société de gestion d'au moins 400 K€. Ceci permet de s'assurer qu'elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet <https://financieredelarc.com/informations-reglementaires/>.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la FINANCIERE DE L'ARC à l'ensemble de son personnel, soit 12 personnes bénéficiaires au 29 décembre 2023 s'est élevé à 690 266 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la FINANCIERE DE L'ARC sur l'exercice 2023 : 677 266 euros, soit 98 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la FINANCIERE DE L'ARC lors de l'exercice 2023 : 13 000 euros, soit 2 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable. Par ailleurs, aucun dispositif de « *carried interest* » n'a été mis en place.

Le comité de direction de la FINANCIERE DE L'ARC assurant la fonction de surveillance de la politique de rémunération a mené un examen annuel afin de s'assurer de la conformité de cette dernière et de sa bonne application. Aucune irrégularité n'a été constatée.

Les politiques de rémunération et de sélection des intermédiaires financiers sont disponibles sur notre site internet www.financieredelarc.com au sein de la rubrique « Informations réglementaires ».

*INFORMATIONS PÉRIODIQUES
DE DURABILITÉ*



ARC ACTIONS SANTÉ
INNOVANTE ESG

Cadre réglementaire

- Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR » ou Disclosure) ;
- Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (« Taxonomie »).

Définitions

- Un **investissement durable** désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- La **Taxonomie de l'UE** est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste **d'activités économiques écologiquement durables**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables avec un objectif environnemental peuvent être alignés sur la Taxonomie ou non.
- Les **indicateurs de durabilité** mesurent comment les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.
- Les **principaux impacts négatifs (PAI)** sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et aux pots-de-vin.
- La **stratégie d'investissement** oriente les décisions de placement en fonction de facteurs tels que les objectifs de placement et la tolérance au risque.
- Les **bonnes pratiques de gouvernance** comprennent des structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale.
- **L'allocation d'actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.
- Les **activités alignées sur la Taxonomie** sont exprimées en part de :
 - o **Chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises ;
 - o Les dépenses en capital (**CapEx**) montrant les investissements verts réalisés par les entreprises, par ex. pour une transition vers une économie verte.
 - o Les dépenses opérationnelles (**OpEx**) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises.
- **Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.
- **Les activités de transition** sont des activités pour lesquelles des alternatives bas carbone ne sont pas encore disponibles et ont entre autres des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.
- **Les investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE** sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères d'activités économiques durables sur le plan environnemental selon la Taxonomie de l'UE.
- **Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'ils promeuvent.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

I. CE PRODUIT FINANCIER AVAIT-IL UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

OUI :

Il a réalisé des **investissements durables avec un objectif environnemental** : __%

Dans des activités économiques qualifiées de durables selon la Taxonomie européenne ;

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables selon la Taxonomie européenne.

Il a réalisé des **investissements durables avec un objectif social** : __%

NON :

Il **promouvait des caractéristiques environnementales/sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait de __% d'investissements durables :

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées de durables selon la Taxonomie européenne ;

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas qualifiées de durables selon la Taxonomie européenne ;

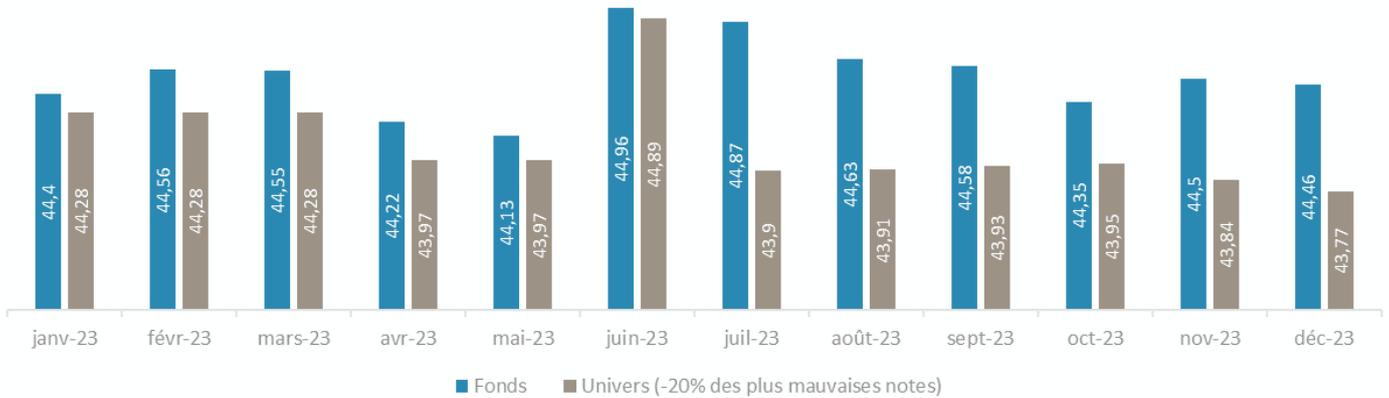
Ayant un objectif social.

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**

II. DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTE ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Évolution de la note ESG du fonds par rapport à son univers d'investissement retraité des 20 % plus mauvaises notes ESG

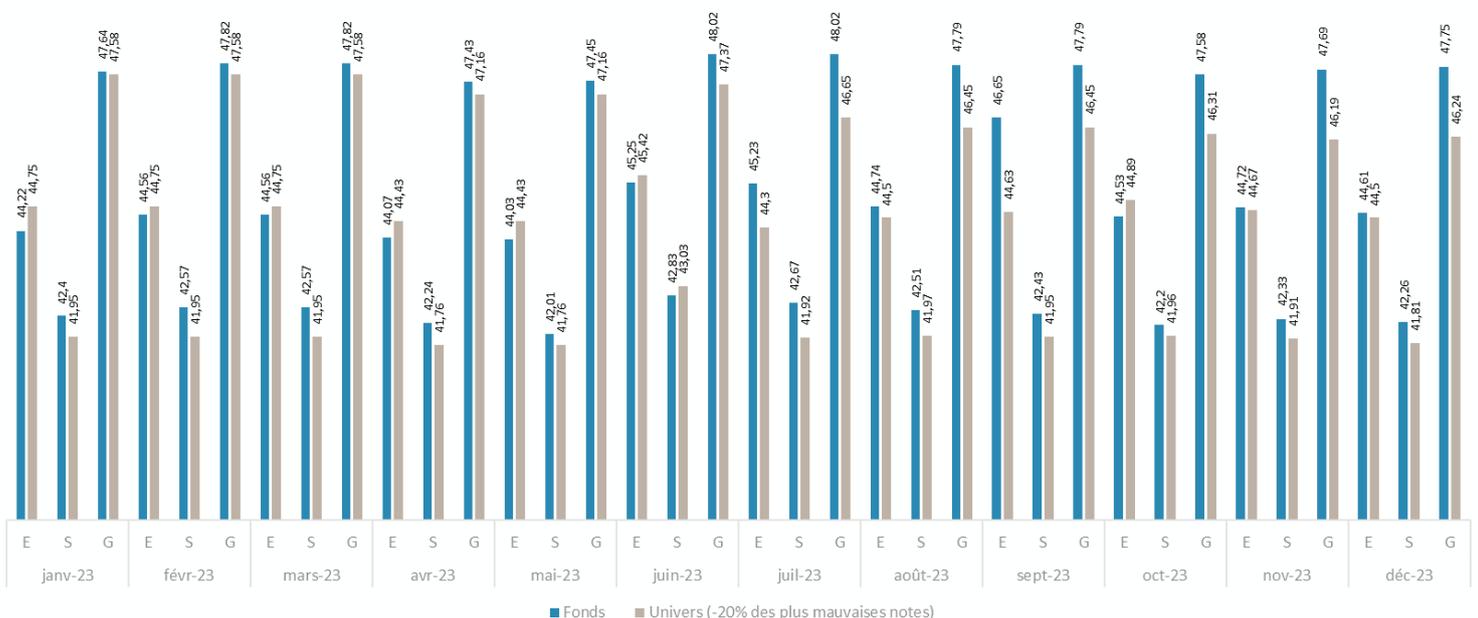


L'objectif du fonds ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE ESG repose sur le fait d'avoir une note ESG moyenne pondérée du portefeuille supérieure (c'est-à-dire meilleure) à la note ESG moyenne pondérée de la capitalisation de l'univers d'investissement, après élimination de 20 % des valeurs les moins bien notées et des valeurs non investissables liées à une controverse critique.

La prise en compte des critères ESG par le Fonds a commencée le 16 août 2022. L'objectif a bien été respecté depuis cette date, comme l'atteste le rapport annuel de l'année 2022, et durant toute l'année 2023.

L'objectif du Fonds se concentre en effet sur la note ESG, cependant nous nous attachons à surveiller les notes E, S et G indépendamment. Dans notre démarche de progression des bonnes pratiques extra-financières, nous estimons que le secteur de la Santé n'étant pas le secteur le plus polluant, nous attachons plus d'importance au domaine Social et de Gouvernance, sans pour autant délaisser le côté Environnemental.

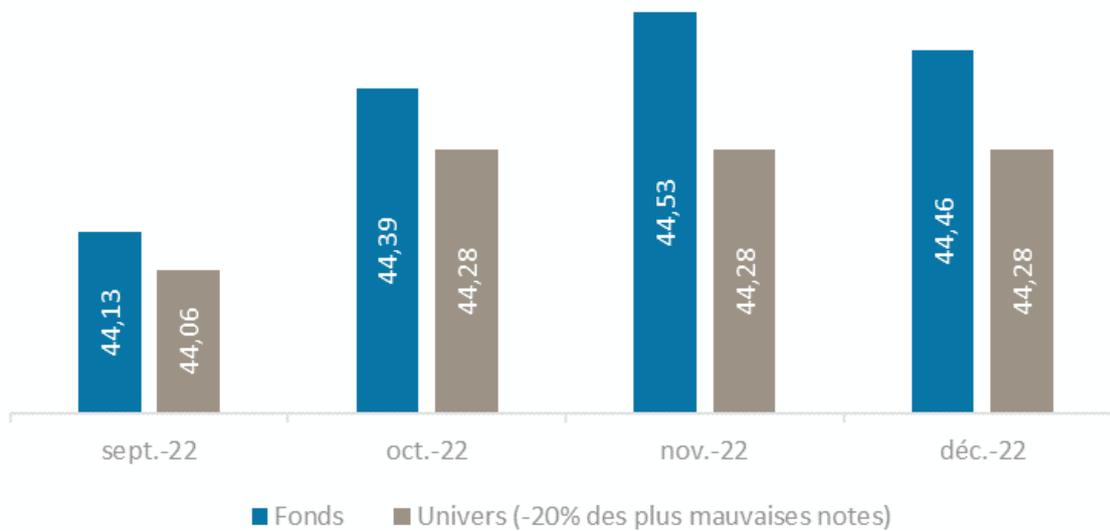
Évolution de la note ESG du fonds par rapport à son univers d'investissement retraité des 20 % plus mauvaises notes ESG



- **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le fonds ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE ESG a commencé à promouvoir des caractéristiques ESG à partir du 16 août 2022.

Évolution note ESG du fonds par rapport à son univers d'investissement retraité des 20% plus mauvaises notes ESG



- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Non applicable.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs de Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Non applicable.

La Taxonomie de l'UE établit un principe de « ne pas nuire de manière significative » selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe « ne pas nuire de manière significative » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui tiennent compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

III. COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Ce produit financier ne prend pas en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.

IV. QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

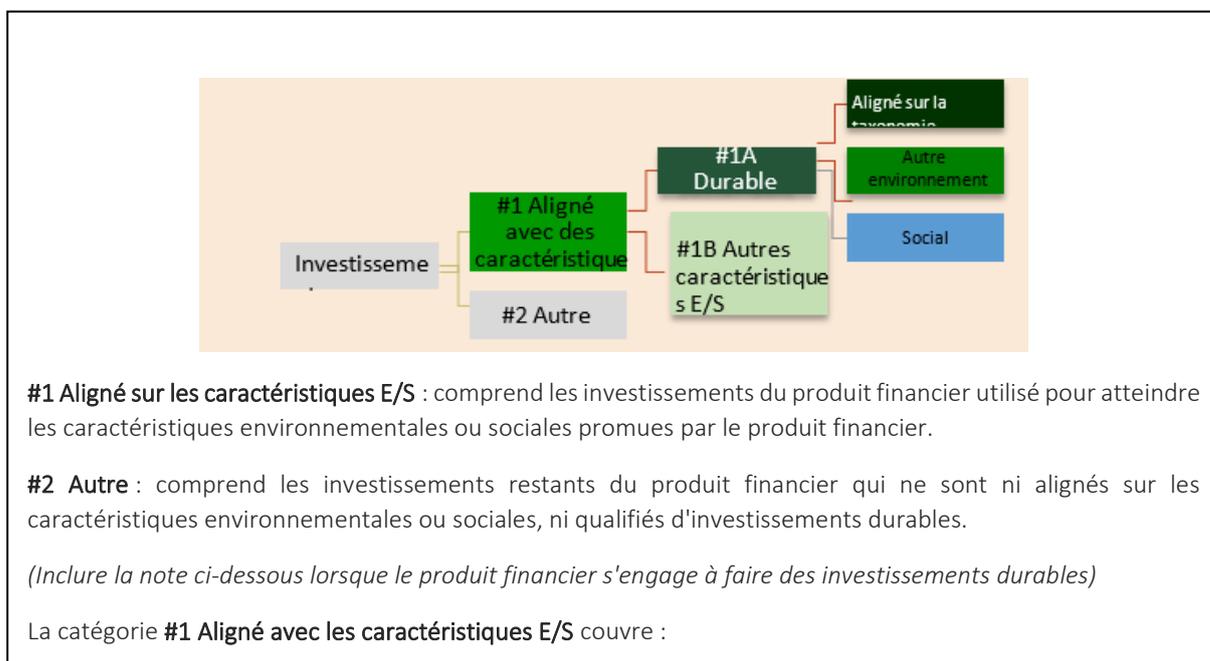
L'année 2023 a été marquée par le succès des traitements contre l'obésité. Ces molécules dite GLP-1, initialement développée contre le diabète, agit comme un coupe-faim. Dans un contexte de forte hausse des taux longs et de risques géopolitiques extrêmement forts, laissant redouter une récession pour la fin de l'année 2023, les investisseurs ont préféré les valeurs pharmaceutiques dont les valorisations sont raisonnables, avec une visibilité élevée de leur activité (MERCK & CO, Astrazeneca, Vertex Pharmaceuticals et Abbvie. e. Eli Lilly et Novo Nordisk font figure d'exception, car beaucoup plus chères que la moyenne du secteur, mais elles sont toujours recherchées pour leurs potentiels de croissance des ventes sur les 5 prochaines années (supérieurs à 50 %, selon le consensus des analystes sur Bloomberg), grâce au pipeline et au succès de leurs nouveaux produits contre le diabète et l'obésité.

Malheureusement, le Fonds a également connu des déceptions. La fin de la pandémie a provoqué une forte contraction de l'activité liée au SARS-CoV-2, aussi bien chez les fabricants de vaccins (Pfizer) que ceux de tests de diagnostic (Qiagen). Toute la chaîne de valeur a été affectée, aussi bien chez les fabricants de matériel pour analyser les résultats des tests (Roche Holding), que chez les fournisseurs spécialisés dans la biotransformation, de composants ou de principes actifs (Danaher Corp et Thermo Fisher Scientific). Baxter International a toujours été affecté par des perturbations dans la chaîne mondiale d'approvisionnement). Illumina subi un refus des autorités d'anti-concurrence pour son rachat de Grail. Certains titres de mutuelles américaines (CVS Health Corp et Elevance Health Inc) se sont repliés en anticipation d'une augmentation des coûts des remboursements médicaux.

V. QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENT LIES A LA DURABILITE ?

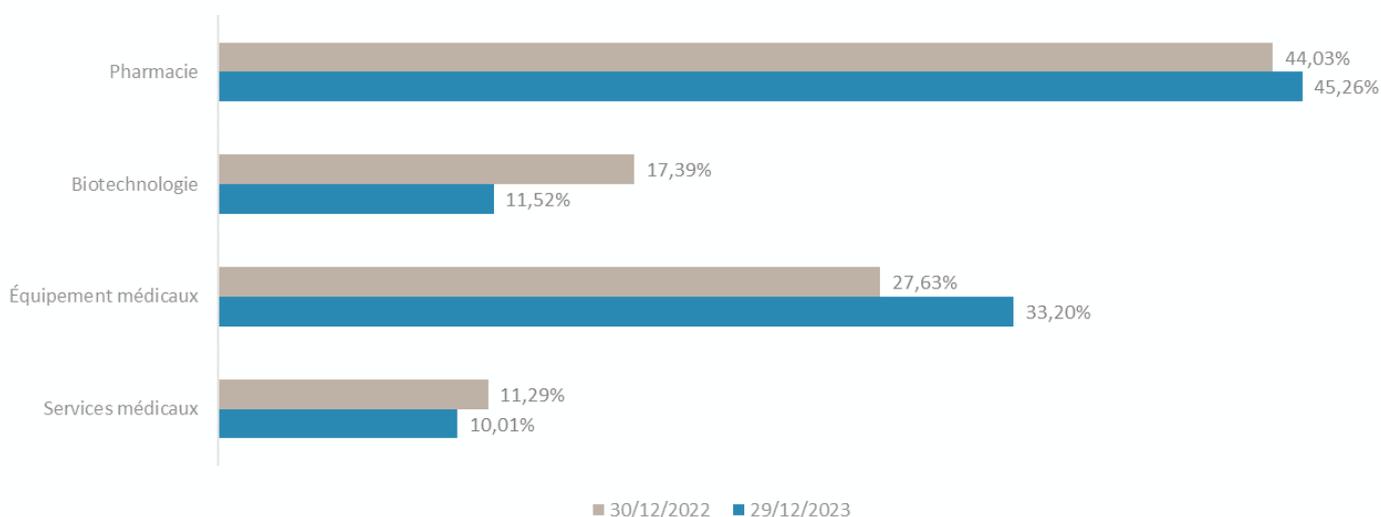
- Quelle était l'allocation des actifs liés à la durabilité ?

Non applicable.



- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Répartition sectorielle du fonds Arc Actions Santé Innovante ESG en date du 30/12/2022 et en date du 29/12/2023



VI. DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL ETAIENT-ILS ALIGNES AVEC LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Le Fonds possède une exposition aux actions américaines, ces dernières ne sont pas soumises à la réglementation européenne sur la Taxonomie environnementale.

Le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ainsi, l'alignement du portefeuille du Fonds avec le règlement Taxonomie environnementale n'est, à ce jour, pas calculé.

- **Quelle était la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

VII. QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL NON ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Non applicable (le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'a pas d'engagements d'investissements durables au sens de la réglementation SFDR, ni au sens de la Taxonomie européenne).

VIII. QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENT DURABLE AYANT UN OBJECTIF SOCIAL ?

Non applicable (le Fonds promeut des caractéristiques sociales mais n'a pas, pour l'instant, d'engagements d'investissements durables au sens de la réglementation SFDR, ni au sens de la Taxonomie européenne).

IX. QUELS ETAIENT LES INVESTISSEMENTS INCLUS DANS LA CATEGORIE « #2 AUTRES », QUELLE ETAIT LEUR FINALITE ET EXISTAIT-IL DES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES MINIMALES ?

L'analyse ESG couvre au minimum 90 % des émetteurs en portefeuille, dans le but de vérifier que les entreprises adoptent des mesures en vue de l'amélioration de leur note ESG dans le temps.

Les OPC et instruments financiers à terme sont considérés comme non analysée selon les critères ESG (limitée à 10 % des émetteurs en portefeuille) est donc inclus dans la catégorie « #2 Autres ».

Au cours de l'exercice 2023, le fonds ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE ESG a été investi dans les OPC et instruments financiers à terme suivants :

- Option Sanofi, dans un objectif de couverture avant la publication de résultats financiers ; la société Sanofi a été analysée d'un point de vue extra-financier et respecte bien les critères ESG établies par le fonds.
- Option Seagen, dans un objectif de couverture sur les incertitudes liées à l'OPA de Merck ; la société Seagen a été analysée d'un point de vue extra-financier et respecte bien les critères ESG établies par le fonds.
- Option EssilorLuxottica, dans un objectif de couverture avant la publication de résultats financiers ; la société EssilorLuxottica a été analysée d'un point de vue extra-financier et respecte bien les critères ESG établies par le fonds.
- Option Genmab, dans un objectif de couverture avant la publication de données cliniques ; la société Genmab a été analysée d'un point de vue extra-financier et respecte bien les critères ESG établies par le fonds.
- Option Galapagos, dans un objectif de couverture avant la publication de données cliniques ; la société Galapagos a été analysée d'un point de vue extra-financier et respecte bien les critères ESG établies par le fonds.
-
- Option Roche, dans un objectif de couverture avant la publication de résultats financiers ; la société Roche a été analysée d'un point de vue extra-financier et respecte bien les critères ESG établies par le fonds.
- Option Mirati Therapeutics, dans un objectif d'exposition optionnelle moins risquée qu'un investissement en direct en actions Mirati Therapeutics avant les données cliniques en oncologie ; sans garanties environnementales ou sociales minimales.
- Stratégie optionnelle IBB Nasdaq Biotechnology, clôture d'une exposition optionnelle à risque limité (achat de call spread) sur ETF Indice Nasdaq Biotechnnolgy initiée en 2022; sans garanties environnementales ou sociales minimales.

X. QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR RESPECTER LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Fonds se laisse le droit d'investir dans des sociétés n'ayant pas de note ESG (maximum 10 % de l'actif net) ainsi que dans des entreprises faisant partie des 20 % plus mauvaises valeurs en matière d'ESG (sous conditions).

En effet, pour investir dans une entreprise faisant partie des 20 % plus mauvaises valeurs ESG, l'équipe de gestion mène une analyse plus approfondie passant par :

- Une rencontre avec la direction ou le responsable de la relation investisseurs afin de comprendre cette sous-performance ESG et réfléchir à un axe d'amélioration ;
- Une discussion en comité de gestion ;
- Une fiche valeur détaillant le choix d'investir dans cette entreprise.

L'idée d'investir dans les entreprises aujourd'hui mal notées en ESG repose sur nos convictions que ces entreprises peuvent et doivent s'améliorer dans ce domaine. Ainsi, l'engagement actionnarial vise à

influencer le comportement des entreprises en faisant valoir, auprès de la direction des entreprises, une meilleure prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Pour y parvenir, le Fonds utilise deux méthodes, à savoir le droit de vote et le dialogue avec les entreprises :

- Un dialogue constructif avec les entreprises permet de les sensibiliser aux enjeux du développement durable, à la responsabilité sociétale ainsi qu'à la gouvernance d'entreprise. Ce dialogue se structure sous forme de questions écrites par courrier électronique ou à l'oral lors de rencontres avec les entreprises. Nos gérants rencontrent régulièrement la direction des sociétés dans le cadre de notre processus d'investissement. Ces entretiens constituent un élément-clé de notre supervision des sociétés détenues dans les portefeuilles gérés ;
- Le droit de vote, l'analyse des résolutions et l'exercice des droits de vote sont de la responsabilité d'un gérant. Le gérant a recours au vote par correspondance (internet) via la plateforme ProxyEdge de Broadridge, partenaire du dépositaire de l'OPC (BPSS).

ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE ESG intègre des critères extra-financiers dans le processus d'investissement. L'OPC est tenu d'exercer ses droits de votes à toutes les sociétés présentes dans le portefeuille. Nous avons participé à 49 assemblées générales et procédé à 757 votes au total. Nous avons voté « POUR » à 597 résolutions, soit 78,8 % des votes, et voté « CONTRE » à 160 résolutions, soit 21,1 % des votes. Nous nous sommes abstenus à 1 seule résolution. Pour les titres français, nous suivons, en général, les recommandations de l'AFG et appliquons les mêmes principes pour ceux d'autres pays. Plus généralement, nous votons dans le but exclusif de protéger les intérêts patrimoniaux à moyen et long terme des actionnaires minoritaires. Ainsi, nos votes « CONTRE » concernent le plus souvent des émissions d'actions à des droits de vote double et de mauvaises politiques de rémunération des dirigeants. Nous nous opposons fermement aux émissions qui risquent de diluer les actionnaires fidèles au profit de nouveaux entrants. Nous refusons donc toute autorisation d'émettre des actions sans droit préférentiel de souscription (DPS). En pareil cas, la décote peut aller jusqu'à 10 %. Le pouvoir de contrôle des actionnaires minoritaires sont mieux préservés dans les sociétés qui ont choisi de maintenir dans leurs statuts le principe « 1 action = 1 voix ». Toute résolution déposée pour adopter cette règle ou y revenir a notre soutien. En effet, avec les droits de vote double, le degré d'influence se trouve déconnecté de l'implication financière et de la prise de risque économique. Pour cette même raison, nous sommes opposés à l'introduction d'actions à droits de vote multiples. Pour que dirigeants et actionnaires aient des intérêts alignés, il est essentiel que les premiers soient eux-mêmes actionnaires. Nous sommes très favorables à la rémunération à long terme sous forme d'actions gratuites ou de stock-options, attribuées sous des conditions exigeantes de performance, calculées sur au moins trois ans, avec une obligation de conservation pendant la durée du mandat, voire au-delà. Des critères mesurables de performance sociale et environnementale sont par ailleurs souhaitables. En principe, nous sommes opposés à toute modification rétroactive de la politique de rémunération déjà votée l'année précédente. Tout changement de critère de performance doit être soumis au vote, si un critère ne paraît plus pertinent, il est possible de le remplacer pour l'avenir.

XI. QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE DURABLE ?

ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE ESG est un fonds classé « actions internationales » dont l'objectif de gestion vise à obtenir sur la période d'investissement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence. Il était donc primordial de sélectionner celui qui sera le plus en phase avec la philosophie du Fonds. L'approche du Fonds est globale pour investir dans l'ensemble de la chaîne des soins, partout dans le monde, avec l'innovation comme clé de voûte de la création de valeur.

Depuis le changement de stratégie effectué début 2020, l'indicateur de référence choisi est mondial et couvre l'ensemble des segments du secteur de la santé, soit l'indice MSCI World Health Care Net Total Return Index convertie en euro pour les parts A et S, et en dollar pour la part B.

Aucun indicateur de référence mondial, usuellement utilisé et diffusé, ne couvre l'ensemble des segments du secteur de la santé en tenant compte des critères de notation et d'exclusion ESG tels que nous les pratiquons désormais. De ce fait, nous conservons l'indice MSCI World Health Care Net Total Return Index.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sur l'exercice clôt au 29 décembre 2023, ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE ESG affiche une performance positive sur 2023 de 0,89 % pour la part A et de 1,22 % pour la part B (couverte en €). La baisse du dollar sur l'année explique la meilleure performance de la part B sur la part A. La part S dont la première VL a été créée à 100 € le 11 mai 2022, termine l'année 2023 avec une performance positive de 1,62 %.

L'indice de référence du fonds, le MSCI World Healthcare Net Total Return, a quant à lui, une performance positive sur 2023 de 0,15 % en non couvert et de 3,76 % couvert en €.

* * * * *



ARC ACTIONS SANTÉ INNOVANTE ESG

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

ARC ACTIONS SANTÉ INNOVANTE ESG
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'ARC
260, rue Guillaume du Vair
13546 AIX EN PROVENCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ARC ACTIONS SANTÉ INNOVANTE ESG relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



ARC ACTIONS SANTÉ INNOVANTE ESG

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



ARC ACTIONS SANTÉ INNOVANTE ESG

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



ARC ACTIONS SANTÉ INNOVANTE ESG

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	17 927 197,40	18 360 749,27
Actions et valeurs assimilées	17 538 695,95	17 859 601,60
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	17 538 695,95	17 859 601,60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	388 167,41	455 174,84
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	388 167,41	455 174,84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	334,04	45 972,83
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	334,04	45 972,83
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	4 060 316,57	3 341 615,69
Opérations de change à terme de devises	3 609 050,97	3 139 657,27
Autres	451 265,60	201 958,42
Comptes financiers	1 283 811,27	1 788 400,85
Liquidités	1 283 811,27	1 788 400,85
Total de l'actif	23 271 325,24	23 490 765,81

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	18 806 689,63	19 587 490,09
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	839 946,46	535 767,12
Résultat de l'exercice (a, b)	-55 639,60	-170 411,76
Total des capitaux propres	19 590 996,49	19 952 845,46
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	1 746,21	12 335,44
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	1 746,21	12 335,44
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 746,21	12 335,44
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	3 678 582,54	3 525 584,91
Opérations de change à terme de devises	3 534 657,28	2 997 416,09
Autres	143 925,26	528 168,92
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	23 271 325,24	23 490 765,81

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
Actions et assimilés		
GMABG4C00001 GMAB/0224/CALL/2500 GENMAB OPTION	23 876,35	0,00
Total Actions et assimilés	23 876,35	0,00
Total Options	23 876,35	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	23 876,35	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	23 876,35	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
Actions et assimilés		
CALL ISHARES NASDAQ BIOTECHNOLOGY INDEX	0,00	346 453,06
CALL MIRATI THERAPEUTICS INC 20/01/2023	0,00	3 064,71
CALL MIRATI THERAPEUTICS INC 20/01/2023	0,00	76 377,02
CALL ISHARES NASDAQ BIOTECHNOLOGY INDEX	0,00	93 532,36
CALL MIRATI THERAPEUTICS INC 17/03/2023	0,00	15 618,06
PUT MIRATI THERAPEUTICS INC 17/03/2023 3	0,00	16 258,59
Total Actions et assimilés	0,00	551 303,80
Total Options	0,00	551 303,80
Contrats futures		
Devise		
ECXXH4F00002 EURUSD-CME 0324	125 407,65	0,00
Total Devise	125 407,65	0,00
Total Contrats futures	125 407,65	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	125 407,65	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	125 407,65	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	27 023,34	222 510,39
Produits sur actions et valeurs assimilées	300 501,13	7,84
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	14 006,65
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	327 524,47	236 524,88
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	307,74	4727,18
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	307,74	4727,18
Résultat sur opérations financières (I - II)	327 216,73	231 797,70
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	388 597,79	403 439,63
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-61 381,06	-171 641,93
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	5 741,46	1230,17
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-55 639,60	-170 411,76

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part A :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part B :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
A	FR0007028063	2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,8 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net hors OPC SDG
B	FR0010734376	2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,8 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net hors OPC SDG
S	FR0014009GS4	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,8 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net hors OPC SDG

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
A	FR0007028063	Néant
B	FR0010734376	Néant
S	FR0014009GS4	Néant

Commission de surperformance**Part FR0007028063 A**

20 % TTC au-delà d'une performance annuelle supérieure à celle du MSCI World Health Care NTR et uniquement si elle est positive

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence (MSCI World Health Care NTR) sur la période d'observation

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de gestion.

- Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence (MSCI World Health Care NTR) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

- Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les orientations ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du Fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

- Période d'observation

La première période d'observation débutera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

À l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- o Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence) ;

- o Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre ;

- o Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

À chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20 % de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la Société de gestion.

- Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

Part FR0010734376 B

20 % TTC au-delà d'une performance annuelle supérieure à celle du MSCI World Health Care NTR et uniquement si elle est positive

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence (MSCI World Health Care NTR) sur la période d'observation

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de gestion.

- Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence (MSCI World Health Care NTR) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

- Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les orientations ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du Fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

- Période d'observation

La première période d'observation débutera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

À l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

o Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence) ;

o Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre ;

o Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

À chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20 % de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la Société de gestion.

- Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

Part FR0014009GS4 S

20 % TTC au-delà d'une performance annuelle supérieure à celle du MSCI World Health Care NTR et uniquement si elle est positive

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence (MSCI World Health Care NTR) sur la période d'observation

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de gestion.

- Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence (MSCI World Health Care NTR) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

- Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les orientations ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du Fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

- Période d'observation

La première période d'observation débutera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

À l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- o Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence) ;
- o Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre ;
- o Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

À chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20 % de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la Société de gestion.

- Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
- Actions, ETF, droits, bons de souscription : 0,05 % (min 35 € / transaction hors France-Belgique-Pays-Bas min 10€) ; - Obligations, titres de créance négociables : max. 55 € ; - OPC : entre 0 et max 40 € (150 € pour les OPC offshore) ; - Options : 0,4 %, min 10 € ; - Futures : 1,80 € / lot. Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation d'opérations de cession temporaire des titres, il peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et/ou en obligations d'État éligibles pour les opérations de cession temporaire de titres. Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les États membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ;
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment ;
- Évaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ;
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit ;
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'État de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme » ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 20 % de l'actif net.

Cette limite de 20 % pourra être portée à 100 % lorsque les titres seront émis ou garantis par :

- Un État membre de l'UE ;
- Une ou plusieurs de ses autorités locales ;
- Un pays tiers ;
- Une entité publique ou internationale à laquelle un ou plusieurs États membres appartiennent.

Les titres proviendront de six émissions au moins, dont aucune ne dépassera 30 %.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des trois blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman Brothers) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	19 952 845,46	20 802 624,15
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	5 547 752,88	4 669 424,50
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 070 701,97	-4 973 356,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 335 737,23	1 547 138,36
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-567 807,86	-1 065 925,52
Plus-values réalisées sur contrats financiers	125 817,51	192 296,32
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-151 760,19	-85 931,49
Frais de transaction	-53 094,39	-55 150,50
Différences de change	211 037,61	285 345,05
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-706 403,64	-1 165 688,46
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 650 268,99</i>	<i>2 214 431,47</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 356 672,63*</i>	<i>-3 380 119,93</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	28 954,93	-26 288,23
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>2 666,70</i>	<i>-26 288,23</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-26 288,23</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-61 381,06	-171 641,93
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	19 590 996,49	19 952 845,46

* retraitement de la différence d'estimation des changes à terme, exclus en n-1

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Actions et assimilés	23 876,35	0,12
TOTAL Opérations de couverture	23 876,35	0,12
Autres opérations		
Devise	125 407,65	0,64
TOTAL Autres opérations	125 407,65	0,64

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 283 811,27	6,55	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 283 811,27	6,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	USD	USD	GBP	GBP	CHF			
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	10 606 374,22	54,14	2 010 883,48	10,26	1 444 193,48	7,37	870 641,97	4,44
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	388 167,41	1,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	334,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	514 572,98	2,63	5 248,53	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	837 263,99	4,27	7 581,57	0,04	129 770,56	0,66	267 298,29	1,36
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	334,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 412,17	0,01
Dettes	3 484 837,44	17,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	125 407,65	0,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donn��s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re��us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-55 639,60	-170 411,76
Total	-55 639,60	-170 411,76

	29/12/2023	30/12/2022
A1 PART CAPI A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-44 804,84	-128 553,61
Total	-44 804,84	-128 553,61
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
B1 PART CAPI B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-14 912,27	-41 637,82
Total	-14 912,27	-41 637,82
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
S1 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 077,51	-220,33
Total	4 077,51	-220,33
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	839 946,46	535 767,12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	839 946,46	829 621,12

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	
A1 PART CAPI A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	626 865,39	829 621,12
Total	626 865,39	829 621,12
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	
B1 PART CAPI B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	161 542,20	-298 907,26
Total	161 542,20	-298 907,26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	
S1 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	51 538,87	5 053,26
Total	51 538,87	5 053,26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	A1 PART CAPI A	4 487 750	6 833,000	656,77	0,00	0,00	0,00	10,72
31/12/2019	B1 PART CAPI B	1 494 160	3 099,843	482,01	0,00	0,00	0,00	-17,77
31/12/2020	A1 PART CAPI A	11 052 210	16 515,276	669,21	0,00	0,00	0,00	-4,60
31/12/2020	B1 PART CAPI B	3 553 840	6 964,835	510,25	0,00	0,00	0,00	3,02
31/12/2021	A1 PART CAPI A	16 329 740	19 841,101	823,02	0,00	0,00	0,00	38,29
31/12/2021	B1 PART CAPI B	4 472 880	7 527,604	594,19	0,00	0,00	0,00	15,90
30/12/2022	A1 PART CAPI A	14 918 320	18 353,886	812,81	0,00	0,00	0,00	38,20
30/12/2022	B1 PART CAPI B	4 939 630,00	8 985,400	549,73	0,00	0,00	0,00	37,89
30/12/2022	S1 PART CAPI S	94 900,00	923,448	102,76	0,00	0,00	0,00	5,24
29/12/2023	A1 PART CAPI A	12 976 505,48	15 823,790	820,06	0,00	0,00	0,00	36,78
29/12/2023	B1 PART CAPI B	5 542 566,76	9 960,627	556,44	0,00	0,00	0,00	14,72
29/12/2023	S1 PART CAPI S	1 071 924,25	10 265,002	104,42	0,00	0,00	0,00	5,41

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PART CAPI A		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 604,024	2 912 437,89
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-6 134,120	-4 943 495,55
Solde net des Souscriptions/Rachats	-2 530,098	-2 031 057,66
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	15 823,790	

	En quantité	En montant
B1 PART CAPI B		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 003,799	1 622 822,54
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-2 028,572	-1 082 398,08
Solde net des Souscriptions/Rachats	975,227	540 424,46
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	9 960,627	

	En quantité	En montant
S1 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	9 795,000	1 012 492,45
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-453,446	-44 808,34
Solde net des Souscriptions/Rachats	9 341,554	967 684,11
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	10 265,002	

COMMISSIONS

	En montant
A1 PART CAPI A	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
B1 PART CAPI B	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
S1 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0007028063 A1 PART CAPI A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	277 001,81
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	16,14
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0010734376 B1 PART CAPI B	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	106 559,39
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0014009GS4 S1 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	5 134,06
Pourcentage de frais de gestion variables	0,02
Commissions de surperformance (frais variables)	102,78
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Changes à terme	3 609 050,97
Créances	Coupons et dividendes	15 606,94
Créances	SRD et règlements différés	435 658,66
Total des créances		4 060 316,57
Dettes	Changes à terme	3 534 657,28
Dettes	SRD et règlements différés	68 809,83
Dettes	Frais de gestion	75 115,43
Total des dettes		3 678 582,54
Total dettes et créances		381 734,03

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	17 926 863,36	91,51
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	17 538 695,95	89,53
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	388 167,41	1,98
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	451 265,60	2,30
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-143 925,26	-0,73
CONTRATS FINANCIERS	-1 412,17	-0,01
OPTIONS	-1 412,17	-0,01
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 358 204,96	6,93
DISPONIBILITES	1 283 811,27	6,55
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	-4 003,38	-0,02
VENTES A TERME DE DEVISES	78 397,07	0,40
ACTIF NET	19 590 996,49	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			17 538 695,95	89,53
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			17 538 695,95	89,53
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			17 538 695,95	89,53
TOTAL BELGIQUE			378 246,00	1,93
BE0003739530 UCB	EUR	3 200	252 480,00	1,29
BE0003818359 GALAPAGOS	EUR	3 400	125 766,00	0,64
TOTAL SUISSE			1 444 193,48	7,37
CH0012005267 NOVARTIS	CHF	7 100	648 720,49	3,31
CH0012032048 ROCHE HOLDING BJ	CHF	2 400	631 735,33	3,22
CH0013841017 LONZA GROUP NOM.	CHF	430	163 737,66	0,84
TOTAL ALLEMAGNE			357 020,00	1,82
DE0006599905 MERCK KGAA	EUR	1 200	172 920,00	0,88
DE000SHL1006 SIEMENS HEALTHINEERS	EUR	3 500	184 100,00	0,94
TOTAL DANEMARK			870 641,97	4,44
DK0010272202 GENMAB	DKK	550	158 982,99	0,81
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	7 600	711 658,98	3,63
TOTAL ESPAGNE			386 375,00	1,97
ES0171996087 GRIFOLS CL.A	EUR	25 000	386 375,00	1,97

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FRANCE			1 015 491,80	5,18
FR0000120578 SANOFI	EUR	4 700	421 872,00	2,15
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	820	148 912,00	0,76
FR0005175080 TRANSGENE	EUR	74 940	102 667,80	0,52
FR0013280286 BIOMERIEUX	EUR	3 400	342 040,00	1,75
TOTAL ROYAUME UNI			2 010 883,48	10,26
GB0009223206 SMITH NEPHEW	GBP	20 000	248 814,76	1,27
GB0009895292 ASTRAZENECA	GBP	7 200	880 368,20	4,48
GB00BD3VFW73 CONVATEC GROUP	GBP	120 000	338 028,17	1,73
GB00BN7SWP63 GSK	GBP	32 500	543 672,35	2,78
TOTAL IRLANDE			607 481,66	3,10
IE00B4Q5ZN47 JAZZ PHARMACEUTICALS	USD	1 400	155 992,39	0,80
IE00BTN1Y115 MEDTRONIC	USD	6 050	451 489,27	2,30
TOTAL PAYS-BAS			469 470,00	2,40
NL0010832176 ARGENX	EUR	300	103 050,00	0,53
NL0012169213 QIAGEN	EUR	9 300	366 420,00	1,87
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			9 998 892,56	51,06
US0028241000 ABBOTT LABORATORIES	USD	5 605	558 875,22	2,85
US00287Y1091 ABBVIE	USD	3 900	547 497,96	2,79
US0311621009 AMGEN	USD	1 750	456 594,80	2,33

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
US0367521038 ELEVANCE HEALTH	USD	830	354 556,39	1,81
US0718131099 BAXTER INTERNATIONAL	USD	8 300	290 676,69	1,48
US0758871091 BECTON DICKINSON	USD	1 750	386 540,90	1,97
US09061G1013 BIOMARIN PHARMACEUTICAL	USD	1 850	161 588,01	0,82
US09062X1037 BIOGEN	USD	675	158 229,69	0,81
US1011371077 BOSTON SCIENTIFIC	USD	12 500	654 610,92	3,34
US1266501006 CVS HEALTH	USD	2 550	182 396,96	0,93
US2358511028 DANAHER	USD	1 600	335 305,73	1,71
US28176E1082 EDWARDS LIFESCIENCES	USD	4 000	276 293,14	1,41
US3755581036 GILEAD SCIENCES	USD	3 000	220 155,81	1,12
US45337C1027 INCYTE	USD	2 900	164 952,44	0,84
US46120E6023 INTUITIVE SURGICAL	USD	1 550	473 691,46	2,42
US46266C1053 IQVIA HOLDINGS	USD	1 124	235 593,01	1,20
US5324571083 ELI LILLY	USD	1 250	660 068,85	3,37
US58933Y1055 MERCK	USD	7 100	701 188,51	3,64
US69404D1081 PACIFIC BIOSCIENCES OF CALIF.	USD	23 000	204 393,51	1,04
US7170811035 PFIZER	USD	10 360	270 191,50	1,38
US75886F1075 REGENERON PHARMACEUTICALS	USD	240	190 949,90	0,97
US7611521078 RESMED	USD	1 215	189 332,64	0,97
US8636671013 STRYKER	USD	1 150	311 965,76	1,59

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
US8835561023 THERMO FISHER SCIENTIFIC	USD	1 000	480 831,60	2,45
US91324P1021 UNITEDHEALTH GROUP	USD	1 380	658 147,11	3,36
US92532F1003 VERTEX PHARMACEUTICALS	USD	831	306 300,92	1,56
US98956P1021 ZIMMER BIOMET HOLDINGS	USD	2 800	308 712,75	1,58
US98978V1035 ZOETIS A	USD	1 450	259 250,38	1,32
TOTAL Titres d'OPC			388 167,41	1,98
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			388 167,41	1,98
TOTAL LUXEMBOURG			388 167,41	1,98
LU0206982414 CANDR.MON.MRKT SUST.USD I 3DEC	USD	700	388 167,41	1,98
TOTAL Contrats financiers			-1 412,17	-0,01
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge			0,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes			0,00	0,00
TOTAL FRANCE			334,04	0,00
MARF.USD Appels marge futures	USD	368,75	334,04	0,00
TOTAL AUTRES PAYS			-334,04	0,00
ECXXH4F00002 EURUSD-CME 0324	USD	1	-334,04	0,00
TOTAL Engagements à terme conditionnels			-1 412,17	-0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			-1 412,17	-0,01
TOTAL AUTRES PAYS			-1 412,17	-0,01
GMABG4C00001 GMAB/0224/CALL/2500	DKK	-7	-1 412,17	-0,01